



## Récapitulatif: les aides à l'embauche



### Par situation personnelle

- ▶ **Demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi**

#### Contrat Initiative Emploi

(secteur marchand)

#### Parcours Emploi Compétences

(secteur non-marchand)

- ▶ CDI ou CDD de plus de 9 mois
- ▶ Pour les PEC, aide pendant 1 an allant **30 à 60% du SMIC** (définie régionalement en fonction des publics par [décret](#))
- ▶ Poste prévoyant un accompagnement et des compétences transférables
- ▶ Eligibilité du candidat et du contrat par Pôle Emploi

[En savoir +](#)

- ▶ **Demandeurs d'emploi résidant en Quartier Politique de la Ville et jeunes inscrits en mission locale**

#### Les Emplois Francs

- ▶ Aide financière allant **jusqu'à 15.000€** sur 3 ans
- ▶ Pour un CDI ou CDD de plus de 6 mois
- ▶ Cumulable avec un contrat de professionnalisation

[En savoir +](#)

*Les incitations financières pour soutenir l'emploi sont multiples et il n'est pas facile de s'y repérer. Pour vous y aider, nous proposons un récapitulatif des aides financières à l'embauche.*

### Par catégorie d'âge

- ▶ **Jeunes de moins de 26 ans**

#### Aide exceptionnelle à l'embauche

- ▶ Aide à l'embauche **de 4.000 euros/an** sous forme de compensation de charges
- ▶ Pour **tous les contrats de travail de plus de 3 mois** signés entre août 2020 et janvier 2021
- ▶ Pour une rémunération allant jusqu'à 2 fois le SMIC
- ▶ Non cumulable avec d'autres aides

[En savoir +](#)

- ▶ **Seniors de plus de 57 ans**

#### CDD senior

- ▶ **CDD de 18 mois**, renouvelable une fois
- ▶ Cumulable avec d'autres aides

[En savoir +](#)

### Pour les personnes en situation de handicap

- ▶ **Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées**

- ▶ Aide à l'embauche allant **jusqu'à 3.000€**
- ▶ Montant défini sur la base d'un plan d'action d'adaptation du poste de travail
- ▶ Pour un CDI ou un CDD de plus de 6 mois
- ▶ Démarches à effectuer auprès de Pôle Emploi, Cap Emploi, les Missions Locales ou l'AGEFIPH

[En savoir +](#)

- ▶ **Aide à l'adaptation des situations de travail**

- ▶ Montant défini selon les **mesures nécessaires à l'adaptation** (basées sur un avis médical)
- ▶ Pour adapter le poste de travail au handicap
- ▶ Démarches à effectuer auprès de l'AGEFIPH

[En savoir +](#)

- ▶ **Aide exceptionnelle à l'embauche**

- ▶ Aide à l'embauche **de 4.000 euros/an** sous forme de compensation de charges
- ▶ Pour **tous les contrats de travail de plus de 3 mois** signés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 28 février 2021
- ▶ Pour une rémunération allant jusqu'à 2 fois le SMIC
- ▶ Non cumulable avec d'autres aides

[En savoir +](#)

- ▶ **Aide à la recherche de solutions pour le maintien dans l'emploi**

- ▶ Aide forfaitaire de **2000€**
- ▶ Pour financer des temps de concertation
- ▶ Non renouvelable
- ▶ Démarches à effectuer auprès de Cap Emploi

[En savoir +](#)



## Récapitulatif : Les aides à l'apprentissage et la professionnalisation

### ► Pour les contrats d'apprentissage

#### Aide unique aux employeurs d'apprentis

- Entreprises de moins de 250 salariés
- Pour la préparation d'un diplôme (ou titre) d'un niveau inférieur ou égal au bac
- Si l'entreprise bénéficie de l'aide exceptionnelle à l'embauche des jeunes, elle se substitue à l'aide unique la 1<sup>ère</sup> année

1<sup>ère</sup> année :  
jusqu'à 4.125€

2<sup>ème</sup> année :  
2.000€

3 et 4<sup>ème</sup> années :  
1.200€

#### Pour les jeunes de 18 à 29 ans

[En savoir +](#)

#### Aide exceptionnelle à l'embauche d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

- Aide de **8.000€** pour les personnes majeurs
- Pour entreprises de moins de 250 salariés
- Pour les contrats signés entre le **1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021**
- Pour la préparation d'un diplôme (ou titre) d'un **niveau inférieur ou égal au Master**
- Non cumulable avec d'autres aides

[En savoir +](#)

### ► Pour les contrats de professionnalisation

#### Les 26 ans et +

#### Aide forfaitaire de Pôle emploi

- Aide de **2.000€**
- Cumulable avec l'aide à l'embauche des plus de 45 ans.

[En savoir +](#)

#### Les 45 ans et +

#### Aide à l'embauche pour les + de 45 ans

- Aide de **2.000€**
- Pour les **demandeurs d'emplois**
- Cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle Emploi.

[En savoir +](#)

#### Pour les personnes en situation de handicap

#### Aide à l'embauche - personnes en situation de handicap

- Aide allant jusqu'à **5.000€**
- Pour les contrats de **6 mois et +, 24h hebdo** (16h sur dérogation)
- Cumulable avec d'autres aides
- Démarches à effectuer auprès de l'AGEFIPH

[En savoir +](#)